

Auxerre, le 2 février 2015

L'impact de la nouvelle réforme territoriale

Des scénarios de rapprochement des services de l'État dans les Régions sont en cours, et **la Bourgogne et la Franche-Comté ont été désignées comme « pilotes »**, avec pour conséquence **un vaste plan de restructuration et une accélération des réductions d'effectifs**.

Préparons-nous à la **mobilité forcée**, même inter-administration, et à l'**abandon de notre garantie de rémunération**.

Nos deux préfets de Région ont reçu personnellement ces derniers mois plusieurs circulaires émanant du Premier Ministre. Ils ont été missionnés pour élaborer des scénarios de nouvelle organisation des missions qui devront être **« reproductibles » à tous**. Dès février 2015, les premiers scénarios devront être finalisés. **Nos Préfets travaillent en ce moment en collaboration avec, notamment, les directeurs régionaux des finances publiques**.

Depuis septembre 2014, des échanges ont lieu entre les différents ministères et la Direction Générale de l'Administration et la Fonction Publique (DGAFP). Ces échanges ont eu pour but de favoriser la **mobilité des agents de la fonction publique**, même dans une autre administration.

La DGAFP a déjà anticipé les futures restructurations, et réfléchi à notre sort. Elle prévoit un **ajustement de nos dispositifs statutaires et indemnitaires**.

Il est proposé notamment en cas de **suppression / restructuration / mobilité forcée** ;

- Le **maintien de notre rémunération pendant 7 ans**. Mais après.....
- Si notre poste est supprimé/restructuré, alors il nous sera proposé de **quitter volontairement la Fonction Publique contre une indemnité**.
- Sera examinée en 2015 la possibilité de demander **une priorité d'affectation sur un emploi vacant de même grade dans une administration de la même « zone géographique »**. En espérant qu'il existe toujours des emplois vacants !
- Pour fluidifier la gestion des postes vacants, **5 postes de la Fonction Publique d'État viennent d'être mis à disposition de chaque Préfet de Région**.
- La DGAFP prévoit un **renforcement des conseillers « mobilité carrière »**, et le **déploiement de guides sur la mobilité**.

Pour aller plus loin :

Lettre du Premier Ministre : http://fichiers.acteurspublics.com/redac/pdf/Novembre/prefet_cote_or.pdf

Conseil de la fonction publique (premiers impacts RH sur les agents) :

http://www.snitpect.fr/wp-content/uploads/2014/11/R%C3%A9union-FS5_CCFP_19_novembre_2014.pdf

Pour vous informer : <http://solidairesfinancespubliques.fr>